

Dimanche 18 mai 2025

VIDE GRENIER

Place Maurice Pontich

31330 LARRA

CONDITIONS EXPOSANTS :

Particulier 3,00€ le mètre (3 mètres minimums)

Professionnel 6€ le mètre (3 mètres minimums)

Véhicule 3€ . Véhicule +Remorque 6€ .Fourgon 6 € . Places limitées

Installation de 7h00 à 9h00

PAS DE DÉPART DU SITE AVANT 17H00

INSCRIPTIONS :

Dossier complet à envoyer avant le 5 MAI 2025 à :

ACCA DE LARRA

Mairie de Larra

Place Maurice Pontich

31330 LARRA

Buvette et Restauration sur place

Renseignements:acca.larra@gmail.com

Inscriptions : Les inscriptions sont à effectuer avant le 5 mai 2025 . Elles seront prises dans l'ordre d'arrivée des dossiers et dans la limite des places disponibles. Elles se font exclusivement sur l'imprimé prévu à cet effet. Les réservations pourront se faire par courrier, envoi par mail ou remise en main propre Mairie de Larra à compter de ce jour.

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Art. 1 : l'association ACCA DE LARRA est l'organisatrice du vide grenier et foire artisanale , qui aura lieu le dimanche 18 mai 2025 sur la place Maurice Pontich 31330 LARRA.

Art. 2 : Le prix de l'emplacement est fixé à 3,00 € le mètre linéaire pour les particuliers et 6€ le mètre pour les professionnels. Les emplacements seront de 3 mètres minimum. Emplacement pour véhicule limite véhicule 3 € véhicule +remorque ou fourgon 6 € . Ils seront attribués aux exposants par ordre chronologique d'inscription, dossier complet. L'organisateur ne fournit pas de table.

Art. 3 : L'inscription n'est prise en compte qu'à réception, en 1 seule fois du dossier complet, à savoir : bulletin d'inscription ci-dessous complété et signé, accompagné de la copie recto/verso de la pièce d'identité de l'exposant majeur et du règlement par chèque à l'ordre de ACCA de LARRA.

Art. 4 : L'inscription est ferme et définitive. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour annulation ou cause d'intempéries.

Art. 5 : L'accueil des exposants débutera à 7h00 et l'installation se terminera à 9h00. Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui aura été attribué par l'organisateur. Les places non occupées à 9h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants.

Art. 6 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seul l'organisateur sera habilité à le faire en cas de force majeure. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'espace de vente de 9h00 à 17h00 pour des raisons de sécurité sauf accord express de l'organisateur.

Art. 7 : Les objets exposés demeureront sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des pertes, vols, casses ou autres détériorations des objets exposés ou des biens personnels. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel.

Art. 8 : Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus, les emballages ou tout autre élément apporté.

Art. 9 : L'inscription et la présence de l'exposant à cette journée, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas ce règlement sera prié de quitter les lieux, sans pouvoir prétendre à un dédommagement, ni remboursement de son emplacement.

!

DOSSIER COMPLET (bulletin d'inscription, photocopie de la pièce d'identité et règlement) A RENVOYER OU A DÉPOSER en MAIRIE de LARRA AVANT LE 5 MAI 2025.

NOM : PRÉNOM

ADRESSE.....CP.....VILLE :

TEL Mail

Merci de joindre à votre inscription :

☐ Photocopie recto-verso de la carte d'identité obligatoire pour tous & RC ou CMA pour les professionnels

☐ Déclare sur l'honneur : ne pas être commerçant(e) et ne vendre que des objets personnels

☐ Déclare être commerçant N° SIRET :

☐ De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile Art.R321-9 du code pénal

Pièce d'identité N° Date de délivrance / /

Nombre de mètres x 3,00 € = € (3 mètres minimum sans auto) véhicule type=.....€

Déclare sur l'honneur les informations complétées ci-contre .Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du commerce) Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du Code pénal).

Le / / à : Signature :